le vendredi 3 juin 2005

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

```
par l'hon. M. Volpé:
64, Loi sur les emprunts de 2005;
par M<sup>me</sup> Robichaud:
65, Loi modifiant la Loi sur l'éducation;
par M. Allaby:
66, Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo;
par M. Jamieson:
```

67, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de suspendre la séance de $12\,h\,45\,a\,13\,h\,45$ et de la lever à $16\,h$.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la cérémonie de la sanction royale, passe à la deuxième lecture des projets de loi puis se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 64, *Loi sur les emprunts de 2005*, soit sur-le-champ lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier et lu une troisième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 64, *Loi sur les emprunts de* 2005, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 64 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 64, *Loi sur les emprunts de* 2005, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

64, Loi sur les emprunts de 2005.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

64, Loi sur les emprunts de 2005.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 5, Loi sur l'Imprimeur de la Reine;
- 6, Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire;
- 7, Loi modifiant la Loi électorale;
- 42, Loi modifiant la Loi sur les biens matrimoniaux;
- 44, Loi modifiant la Loi sur les cessions et préférences;
- 46, Loi modifiant la Loi sur l'Association des comptables généraux licenciés du Nouveau-Brunswick;
- 47, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation;
- 49, Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales;
- 64, Loi sur les emprunts de 2005.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, Loi spéciale de 2005 portant affectation de crédits, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi spéciale de 2005 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 58, Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 58, Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue d'office à 12 h 45, reprend à 13 h 45.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur l'aquaculture, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, sur la motion de l'hon. M. Alward, le débat est ajourné.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 60 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 62, Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 63, Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 63 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 63, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président

(2 juin 2005).

de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2005-2006

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES Aménagement forestier Aménagement de la pêche sportive et de la chasse Gestion des ressources minières Services généraux Gestion des terres et aires naturelles Aménagement régional Coupe de bois par les premières nations Moins : crédits législatifs Votés	51 361 000 11 076 000 6 490 000 8 029 000 4 799 000 9 103 000 843 000 38 000 91 663 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE PETITE CAISSE Ressources naturelles	30 000
STOCKS Ressources naturelles	510 000
La Chambre adopte ces crédits.	
La séance est levée à 13 h 22.	
Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :	

documents demandés dans l'avis de motion 96